ASSEMBLÉE

DE LA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

COMMISSION D'ENQUÊTE

chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conséquences des essais nucléaires aériens entre 1966 et 1974 pour les populations de la Polynésie française

AUDITIONS

M. Gérald Coppenrath
Audition du 16 septembre 2005

M. Gérald Coppenrath a été Conseiller Territorial et Sénateur de la Polynésie française de 1959 à 1962.

RECOURS DE L'ETAT CONTRE LA DELIBERATION

Incidence des recours exercés par l'Etat et le parti TAHOERAA contre la délibération : le Haut -Commissaire excipe de ce que la délibération a débordé les compétences statutaires.

La commission qu'elle a instituée a prévu de demander aux autorités de l'Etat communication de documents d'archives classés « secret défense » et le droit de circuler sur les sites.

Je ne me prononce pas sur le bien ou mal fondé de ce recours, mais je n'ai pas voulu me dérober au témoignage qui m'était demandé car il est normal de demander des comptes à un élu. Il importe pour lui de ne pas dévoiler des renseignements qu'il a reçus confidentiellement, ce qui n'est pas le cas. J'ai pu constater par ce que j'ai eu et entendu à la radio et à la télévision que des hommes et des femmes faisaient un lien entre les essais nucléaires et les souffrances qu'ils enduraient. Est-ce à bon droit ? Je ne me prononce pas car je ne suis ni savant ni médecin. Mais c'est le devoir de tout témoin d'un préjudice d'aider à la manifestation de la vérité.

RAISONS DE LA LIMITATION DE MES REPONSES A LA PERIODE 1958 -1966

Pourquoi je me suis limité à ne témoigner qu'en ce qui concerne les premières années du CEP et particulièrement de se genèse.

1°) en raison du temps dont j'aurais eu besoin pour faire des recherches sur la période 1966 - 1974, qui m'a manqué.

2°) parce que j'ai exercé de 1958 - 1966 des mandat s qui m'on conduit à prendre parti, de manières successives et diverses sur cette questions.

Réponse écrite aux questions posées par la COMMISSION D'ENQUÊTE chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conséquences des essais nucléaires aériens entre 1966 et 1974 pour les populations de la Polynésie Française.

Tout en ayant été l'un des premiers -sinon le premier- élus de la Polynésie Française à réagir à l'annonce des projets du gouvernement de la République en le conjurant d'implanter ailleurs que dans notre Territoire le Centre d'Expérimentation Nucléaire, j'ai soutenu par la suite la mise en œuvre de la force de frappe qui s'est poursuivie ici pendant beaucoup plus longtemps que prévu initialement.

C'est de 1945 que date la fondation du Commissariat à l'Energie Atomique dont le développement s'est poursuivi tout au long de la IVème République.

INTERVENTIONS DE 1962

Je savais en 1962 que par les accords d'Evian qui venaient d'être mis en place la France avait été autorisée à utiliser pendant une durée de cinq années les installations d'In-Eker et de Regane (titre III, E, art 4) mais c'est seulement à la fin du premier trimestre de cette année là que commencèrent à se répandre des rumeurs selon lesquelles le Ministère des Armées se proposait de les poursuivre en Polynésie Française, à la suite notamment de l'entretien que le Général de Gaulle avait eu avec le député de la Martinique Aimé Césaire.

Le ministre de la FOM, Louis Jacquinot, à qui je m'en étais ouvert, avait contesté que le gouvernement ait conçu ce projet. Il avait répondu de la même manière au député de Nouvelle-Calédonie M. LENORMAND.

Je crois savoir aujourd'hui que c'est en mars 1962 que le choix de Moruroa avait été fait.

Je n'avais pas un niveau particulier d'information au sujet du nucléaire mais j'ai eu naturellement vers cette époque des inquiétudes pour le risque que les habitants de Tahiti et ses archipels pouvaient courir en apprenant que les Etats-Unis allaient faire des essais à l'île Christmas qui se situe à environ 200 kilomètres des Marquises.

C'est pourquoi j'ai déposé le 19 avril 1962 sur le bureau de PAssembiée Territoriale à laquelle j'appartenais tout en étant Sénateur une question écrite tendant à ce que nous demandions au gouvernement Français de recueillir de celui des Etats Unis des renseignements à ce sujet et en s'assurant que ces essais ne menaçaient pas la santé des populations de notre Territoire. ***Ce vœu fut adopté à l'unanimité.***

Il faut dire que nous avions été conviés quelques jours plutôt à une causerie du Professeur JAMET, un médecin qui s'était rendu célèbre pour avoir soigné des Tchèques irradiés dans leur laboratoire. En sa qualité de directeur de la Protection Sanitaire le Gouvernement Français l'avait chargé d'une mission à Tahiti.

Cette mission, nous avait-il dit, avait pour objectif de mieux cerner les effets des expériences américaines de Christmas sur nos populations mais nous ignorions alors qu'elle avait aussi été commandée par la situation engendrée en Polynésie Française par les essais que projetait la France.

Voici tes notes que j'avais prises au sortir de sa conférence **(pièce A).**

Par la suite nous devions rencontrer plusieurs autres savants venus en Polynésie pour le CEP, notamment, au cours d'un des ses séjours à Tahiti, Francis PERRIN, Haut Commissaire à l'Energie Atomique de 1951 à 1970 qui, dit le Larousse, « établit la possibilité de réactions nucléaires en chaîne ».

Comme promis à l'Assemblée Territoriale, je déposais sur le bureau au Sénat quelques jours plus tard ***le 26 avril une question écrite au Ministre des Affaires Etrangères à laquelle il fut répondu le 20 l«/«.*****(pièce B).**

Le ministre répondit qu'il avait été pris contact avec son homologue américain et que celui-ci l'avait informé de ce qu'il avait fait le nécessaire pour « mettre en œuvre toutes mesures utiles afin de préserver les populations des territoires avoisinants de tout danger». Le ministre mentionna également qu'il existait déjà en Polynésie Française des installations dépendant du Commissariat à l'Energie Atomique qui permettaient de mesurer constamment la radioactivité ambiante et de vérifier ainsi que les seuils de contamination admis par les organisations internationales compétentes n'étaient pas atteints.
Sur ce dernier point, nous avions été informés par le professeur JAMET.
Ayant regagné Paris j'y apprenais que ***M. Pierre MESSMER, ministre de la Défense, avait donné le 9 juillet un interview au journal «le Monde»*** au cours duquel il avait dévoilé l'intention de la France de continuer dans le Pacifique les expériences qu'elle avait été autorisée à poursuivre pendant cinq ans au Sahara.
Cette déclaration rompait avec les dénis opposés jusque là et, en raison de la gravité du sujet, *je* ***décidais de profiter d'une intervention que je devais faire devant le Sénat le 11 juillet*** dans le cadre de la discussion du plan de développement économique et social pour rappeler au ministre le vœu de l'Assemblée Territoriale concernant les essais de Christmas.
J'insistais vigoureusement sur les réactions que ne manquerait pas de provoquer l'annonce de l'intention de la France d'établir à Polynésie son propre site d'essais, alors qu'il pouvait être établi à moindres risques dans d'autres possessions françaises, les îles Kerguelen ou Clipperton. Je détache du compte rendu des débats deux paragraphes **(pièce** C).
Le lendemain je demandais ***un rendez-vous à M. Gaston PALEWSKI,*** ministre d'Etat chargé de la Recherche Scientifique et des Questions Atomiques et Spatiales, qui me reçut rue Royale le 16. Il avait devant lui le Journal Officie! des débats au Sénat et m'accueillit en me disant : « Je me doute bien de ce dont vous venez m'entretenir ... ».
Je lui redis quelle serait immanquablement la réaction des habitants de Polynésie Française à l'annonce de ce projet. Il chercha à me convaincre de ce que les expérimentations se feraient dans des conditions de sécurité maxima en m'indiquant que ce n'était qu'après avoir étudié la possibilité de faire les essais dans d'autres sites qui s'étaient révélés inadéquats que le Général de Gauile avait préféré de les faire dans le Pacifique Sud en fonction notamment de ce que les investissements qui y seraient faits contribueraient au développement économique du Territoire qu'il avait visité en 1956 : le Président de la République devait certainement songer au port de Papeete et à l'aéroport de Faaa, sans que M. PALEWSKI me l'ait précisé. Les conditions climatiques avaient également contribué à ce choix qui ne devait être définitivement fixé, me disait-il, qu'après des réunions qui devaient se tenir sous peu. Il me promit qu'il ferait part à ses interlocuteurs de ma démarche et de ma suggestion quant aux Kergulen mais j'eus bien l'impression que l'on ne reviendrait pas sur le choix.
Je devais tenir le Président de notre Assemblée dès le 17 juillet informé de mon intervention au Sénat et de ma visite à M. Gaston PALEWSKI.
L'annonce de ces essais provoqua une certaine émotion à Tahiti mais j'ai constaté que lors des élections territoriales qui se déroulèrent quelques mois plus tard le 14 octobre, ce sujet n'avait pas fait l'objet de vives controverses, les partis en compétition et notamment PUT-UNR avaient par contre insisté sur les institutions.

UNE MISSION DE L'ASSEMBLEE EST REÇUE A PARIS PAR LE GENERAL DE GAULLE DECEMBRE 1962

Cette question n'en demeurait pas moins une préoccupation majeure des élus puisque l'Assemblée Territoriale qui, à la suite des élections du 14 octobre 1962, était dirigée par une coalition RDPT-UTD (parti du sénateur POROI) députa ***une mission en France en décembre 1962.*** Elle fut reçue par le Général de Gaulle qui, écartant les objections, fît état de ce que la Polynésie étant le seul Territoire de la République approprié à recevoir ce centre, il ne pouvait renoncer au projet. Il donna l'assurance que toutes les précautions seraient prises et que la construction du centre s'accompagnerait d'investissements considérables qui seraient utiles à l'ensemble des habitants qui, sur le plan économique et social, bénéficieraient pendant des années des retombées favorisant le développement.

VŒU DU 4 FEVRIER 1963

La mission revint à Tahiti te 11 janvier 1963 et c'est à l'unanimité que l'Assemblée adopta le *4 février 1963 un VOEU* mettant l'accent sur le service que la Polynésie, par sa configuration géographique qui, par ailleurs était un lourd obstacle à sa croissance, pouvait rendre à la Nation. La motion demandait instamment que des études très poussées soient menées par des techniciens et que toutes précautions soient prises pour éviter tant le transfert de populations que des risques physiologiques. Elle insistait aussi sur la nécessité d'un effort d'investissements publics d'une particulière ampleur en faveur de l'économie locale qui serait perturbée **(pièce** D).

QUESTIONS CERAN-JERUSALEMY ET TEARIKI MAI 1963

Néanmoins le conseiller J.B CERAN JERUSALEMY déposait le 9 mais 1963 une question préalable au sujet d'exposés faits quelques jours plutôt au Lycée Gauguin par des médecins ou des techniciens du CEA.
Elle fut étudiée lors de la séance du 16 mai, au cours de débats qui permirent de constater que les opinions sur l'installation de la base étaient très diverses et que certains, comme le signataire de la question préalable et le député TEARIKI, n'y étaient pas favorables et n'avaient pas été convaincus de l'innocuité prévue des essais tandis que d'autres, comme Frantz VANIZETTE, Jacques DROLLET et moi-même nous en tenions à la position prise lors du vote du vœu du 4 février. M.Jean-Baptiste CERAN JERUSALEMY ayant proposé qu'une enquête sur les conséquences biologiques possibles des expériences projetées à Moruroa soit confiée à des savants favorables et défavorables, sa question préalable fut adoptée.
Le député TEARIKI avait déposé lui-même le 16 mai une longue question préalable étayée d'arguments scientifiques au cours de la quelle il indiqua que son parti, le RDPT, était opposé au projet et préconisait que la question soit soumise à un référendum populaire.
Comme il n'était pas présent ces jours-là, il fut décidé que sa question serait examinée au cours de ia séance suivante mais, à celle du 24 mai, le Président donna connaissance d'une lettre qu'il avait reçue du gouverneur GRIMALD. Cette lettre appelait l'attention de l'Assemblée sur le fait que la prise de position que proposait M. TEARIKI concernait une question du domaine de la défense nationale qui relevait de la seule compétence du Gouvernement et du Parlement. Il mettait en garde l'Assemblée.
Le conseiller Jacques DROLLET fit alors état de ce qu'il avait reçu mandat de M. TEARIKI de retirer purement et simplement sa proposition « pour ne pas gêner les relations entre le Territoire et l'Etat Français par un non-respect des règles qui fixent les prérogatives de l'Assemblée Territoriale », ce que confirma ie député lui-même à la séance du 28 mai. Mais le député TEARIKI devait par la suite exposer sa position devant l'Assemblée Nationale.

JUILLET 1963 MISSION EN FRANCE ET AU SAHARA DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE

A ce voyage qui avait été organisé à l'invitation du Ministre d'Etat par le Général THIRY ont participé des représentants des principaux groupes de la majorité comme de la minorité : le Président Jacques TAURAA et le conseiller Jacques DROLLET du RDPT, Rudy BAMBR1DGE, Henri MARERE et moi-même de l'Union tahitienne, Frantz VANIZETTE et COLOMBANI des Indépendants, Jean-Baptiste CERAN-JERUSALEMY, ancien président de l'A.T du pupu TIAMA MAOHI. Reçu à Paris, nous avons visité en France les centres industriels du Saclay et Fontenay aux Rosés puis gagné par avion la base d'essais d'In Anguel au Sahara où nous avons, séjourné dans un camp monté de toutes pièces en plein désert. En plus des militaires et des techniciens qui y vivaient, une main d'oeuvre d'environ quatre milliers de travailleurs Algériens ou Soudanais participait aux expériences qui, à cette époque, étaient faits à l'intérieur d'une montagne creusée en partant de son pourtour jusqu'à son centre, par le moyen d'un creusement circulaire en « colimaçons », où avaient lieu les explosions.

Voici trois pages de la note de l'exposé que j'avais faite* à mon retour à l'intention de l'association d'anciens combattants, PUTCVR, à laquelle j'appartenais **(pièce** E). Vous constaterez qu'à l'aide des renseignements que j'avais recueillis, j'essayais en 1963 de projeter sur l'avenir ce que serait pour la Polynésie Française le CEP. J'étais loin d'en mesurer la durée ni touts les effets.

6 FEVRIER 1964 VOTE DE LA COMMISSION PERMANENTE DELA CESSION DE MORUROA ET FANGATAUFA A L'ETAT

Votre de la Commission Permanente en faveur de la cession gratuite pg&r le Territoire des atolls de Moruroa et Fangataufa.
La cession a été faite le même jour de divers aéroports, principalement de celui de TAHITI - FAAA qui était en cours d'aménagement, également d'autres qui devaient être construits comme celui de HAO, du terrain occupé par la Marine Nationale à Fare Ute.
Les votes ont été acquis par 3 voix sur 5, deux conseillers ne prenant pas part au vote. Bien que n'étant pas membres de la commission permanente, certains conseillers, principalement M. Jean-Baptiste CERAN-JERUSALEMY, M. TEARIKI, Frantz VANIZETTE et moi-même ont pris part à la discussion soit pour s'opposer comme les deux premiers, soit pour approuver la cession.

JUILLET 1964 VISITE DE M. GEORGES POMPIDOU

Le 25 juillet, le Premier Ministre, qui était accompagné de M. Louis JACQUINOT, Ministre d'Etat chargé de l'Outre-Mer, a fait un long discours à l'Assemblée Territoriale. Répondant au Président TAURAA qui lui avait fait part de ses préoccupations en ce qui concerne le CEP, M. POMPIDOU s'exprimera ainsi : ...» Il est bien entendu que la France n'entreprendra jamais, nulle part, et notamment dans ses territoires de Polynésie, la moindre expérience nucléaire si elle devait présenter un danger quelconque pour la santé des populations de ces territoires, pas plus que pour ïa santé des populations voisines n'appartenant pas au Territoire de la Polynésie » II fit état des précautions qui seraient prises (extrait de la page 5 au p.v de l'A.T (p.F)

MAI 1966 QUESTIONS CERAN-JERUSALEMY ET TEARIKI REPONSE DU GOUVERNEUR SICURANI

Le 19 mai 1966 le député TEARIKI, faisant état d'avis (NOTAMS) diffusés par les 3 quotidiens de Papeete à la demande du CEP interdisant à tous navires de circuler dans une zone réputée dangereuse et balayée comme telle par les radars des bateaux de guerre qui en assuraient la protection (un tiers de la flotte de la Marine Nationale), délimitée autour de Moruroa, manifestait son inquiétude en constatant que plusieurs îles du sud-est des Tuamotu et les Gambiers se trouvaient à l'intérieur de ladite zone. Il demandait au Président de l'Assemblée d'interroger le Gouverneur et l'Amiral sur cette anomalie en leur demandant si l'évacuation préventive des habitants de ces îles n'était pas envisagée **(pièce G).**
La question préalable du député ayant été transmise, comme le demandait l'Assemblée, aux destinataires prévus, le gouverneur SICURANI faisait état, dans une lettre du 25 mai de ce que, renseignements pris auprès des personnalités concernées (le vice amiral LORRAIN, commandant le groupement opérationnel des expérimentations nucléaires, M .VIARD, Directeur des essais et le Contée Amiral GUILLON, commandant le CEP) une regrettable confusion s'était produite entre deux avis destinés à être difïusés à des époques différentes et que le seul atoll englobé dans la zone dangereuse était TUREIA dont le déplacement des habitants n'avait pas été envisagé dans un premier temps (pièce H). Celui-ci fut cependant effectué en Juillet vers Papeete pendant quelques semaines au bout desquelles ils revinrent dans leur île. Ce fut la seule évacuation. Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas exclu, à l'épreuve du temps qui s'est écoulé depuis, que les retombées aient eu des effets sur la santé des populations comme il en a été question dans une émission de télévision récemment diffusée.

Jean SICURANI a été l'un des grands gouverneurs de TAHITI. Avant d'être désigné, il avait été directeur du cabinet de Pierre MESSMER, alors ministre de la Défense. Pour avoir participé en septembre 1964 à une mission à Paris avec lui, le Président TAURAA, le conseiller de gouvernement Emile LE CAILL, le chef de service des Finances Jean Charles PEAN, Jacques DROLLET et Rudy BAMBRIDGE, j'ai admiré la manière dont il avait réussi à obtenir l'intégration de nos fonctionnaires territoriaux dans les cadres de la fonction publique de l'Etat (CEAPF) alors que nous étions menacés d'une grève générale par le syndicat de Charles TAUFA. Paris avait accepté dans un premier temps de prendre en charge le quart de leur rémunération mais rapidement ce fut la totalité qu'il assuma. Cette intégration libérait les finances locales d'une charge très lourde que nous aurions difficilement pu supporter.

Il n'en demeure pas moins, pour revenir à sa lettre en réponse à la question préalable de John TEARIKI qu'elle témoigne d'un embarras évident des représentants de l'Etat en poste en Polynésie Française.

SEPTEMBRE 1966 VISITE DU GENERAL DE GAULLE QUI ASSITE A UN ESSAI

Visite du Généraï DE GAULLE, Président de la République, qui devait profiter de son séjour pour assister à une expérience à Moruroa. Le Président TAURAA, l'accueillant à l'Assemblée Territoriale, lui avait dit : « Certes, la très grande majorité de notre Assemblée considère que notre appartenance à la République nous impose le devoir d'accepter que la Polynésie serve de théâtre à ses expériences, puisque la configuration de nos lointains archipels est seule à s'y prêter. Nous sommes convaincus, d'autre part, que la dissuasion est le rôle essentiel de notre force nucléaire. Mais je me fais l'interprète de cette Assemblée en vous demandant que l'immense service que nous rendons à la France et les sujétions de divers ordres que nous impose cette entreprise nationale soient compensés plus largement encore à l'avenir qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour... ».
Quelques instants plus tard, sur la place du Maréchal Foch, le Général DE GAULLE assurait : « Je tiens à dire à la Polynésie Française combien la France apprécie le servie qu'elle lui rend comme étant le siège de cette organisation qui doit assurer la paix à coup sûr à notre ensemble Français... ».
LE STATUT DE 1958 N'A PAS ETE INFLUENCE PAR LA PERSPECTIVE DU CEP
Mon premier sentiment à l'annonce du projet de la France d'installer en Polynésie un Centre d'Expérimentation Nucléaires fut d'inquiétude car j'avais en mémoire le carnage d'Hiroshima mais j'ai été rassuré petit à petit par la suite par les renseignements que j'ai recueillis de dirigeants politiques et de savants dont la compétence était reconnue, comme par mes déplacements en France où nous avons visité des usines nucléaires, par la visite de Moruroa où je constatais que des précautions étaient prises (construction du bunker Anémone qui était alors déjà achevé) et par mon déplacement au Sahara à In Angel. J'ai cependant constaté que les explosions qui y étaient faites par un système dit de colimaçon pouvaient ne pas être exemptes de risques. A vrai dire, je suis Gaulliste depuis juin 1940 et j'ai toujours fait confiance à un homme qui a marqué ma vie sans que j'aie désapprouvé son action.
La Constitution à la présentation de laquelle par le Général et André Mabraux j'ai assisté place de la République à Paris prévoyait par l'art 76 que dans un délai de quatre mois après son vote, s'il était positif, les Territoires d'Outre-mer devaient faire le choix entre le départementalisation, le statut quo ou celui d'Etat dans la Communauté par une décision de leur assemblée. La nôtre m'a fait l'honneur et la confiance de me désigner comme rapporteur sur cette question. J'ai alors procédé à des consultations diverses de représentants de la société civile pendant avant de présenter mon exposé à mes collègues.
Certains commentateurs de la décision que je suggérais à mes collègues d'adopter ont prétendu depuis que j'avais fait l'objet de pressions quant à mes orientations dans la perspective du projet de Paris d'instituer le CEP.

Tel n'est absolument pas le cas.

EVOLUTION DE MA POSTITION VIS A VIS DU CEP

Les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki - c'est une vérité historique- ont permis de mettre fin à ta guerre entre les Etats Unie et le Japon en 1945.
Ils n'en ont pas moins été pour moi synonymes de carnages à éviter à tout prix.
Depuis le deuxième conflit mondial, plusieurs nations ont œuvré pour détenir l'arme atomique et le Général de Gaulle et beaucoup de Français avec lui s'est convaincu qu'il était indispensable que la France s'en dote pour qu'elle puisse non seulement dissuader d'autres pays d'une action offensive vis à vis d'elle mais tenir un rôle diplomatique important dans le monde. Lorsqu'il a fondé la Vème République, ce fut un des premiers objectifs du Général de Gaulle : pour ne pas dépendre des Etats-Unis comme ce fut le cas des Anglais, il fallait disposer à la fois d'usines qui prépareraient les armes sur le sol français, d'avions et de navires qui pourraient lancer les armes, mais aussi d'un emplacement géographique où seraient effectués les essais destinés à les préparer.
Les expériences ont débuté dans le désert Saharien, mais les accords d'Evian ont donné en 1962 un délai limité à 5 ans à la France pour les poursuivre là-bas. C'est pourquoi le Président de la République a recherché un autre site. C'est ainsi que les Tuamotus ont été choisis après étude : il est

vrai qu'à priori Moruroa convenait car il s'agissait d'une île non habitée apparemment située à une distance suffisante des atolls habités les plus proches.
Alain PEYREF1TTE rapporte dans son livre « C'était de Gaulle » (tome III p. 147-148) qu'à son retour en septembre 1966 le généra! lui aurait confié : « Je suis allé à Tahiti parce qu'il fallait faire comprendre aux Polynésiens qu'ils sont associés à une entreprise qui va jouer un rôle décisif dans leur développement». Il avait ajouté : «Moruroa, ça veut dire l'invulnérabilité, donc la paix». Dans leur entretien il shématisa la justification de la force de frappe.
*** * ***
En 1962, quand Pierre MESSER eut annoncé officiellement le 9 juillet que la Polynésie avait été choisie pour le CEP, j'ai réagi tout en ayant toujours été gaulliste.
Sans savoir exactement quel site avait été choisi, j'ai craint qu'il n'oblige l'Etat à déraciner les habitants comme cela avait été le cas lors des essais faits par les Etats Unis en Micronésie, avec toutes les conséquences que cela avait comporté.
Voilà ce que je disais deux jours plus tard le 11 juillet 1962 à la tribune du Sénat : « Cela impliquerait des transferts de population car il est évident qu'il faudrait que plusieurs centaines de personnes abandonnent leurs terres. Ce ne sont pas de nomades à qui l'on peut demander d'aller un peu plus loin. Ce sont des gens accrochés à leur sols ». J'allais jusqu'à dire : « Quoi qu'on en dise, cela impliquerait aussi des risques d'irradiations à plus ou moins long terme et ce que je crains surtout c'est qu'en cas de conflit entre les deux blocs, cette base ne soit une cible importante qui risquerait d'être anéantie entièrement. ».
Cette dernière appréhension témoigne de ce que j'étais plutôt ignard en la matière, car une telle stratégie ne présenterait pas d'intérêt. Les lâchers de bombes par surprise ne concerneraient, dans une telle hypothèse, que des pays peuplés et il ne serait pas intéressant d'attaquer un site où les essais seraient faits par périodes.
Mais c'est parce que j'ai été renseigné à plusieurs reprises par des spécialistes dont la compétence ne me paraissait pas pouvoir être mise en doute que j'ai changé d'avis. Certes on pourrait me taxer de crédulité mais la force de frappe était soutenue par un gouvernement à la tête duquel se trouvait un grand homme en qui j'avais toujours eu confiance et par un parti métropolitain auquel j'avais adhéré dès mon élection au Sénat.

Ceux qui disent que les précautions nécessaires n'ont pas été prises par ceux qui dirigeaient le CEP doivent franchement admettre que ce n'est pas du temps où les essais étaient effectués, mais depuis qu'ils ont cessé que se sont constituées des associations pour la défense des personnels qui soutiennent avoir été contaminés.

Je n'ai personnellement pas eu connaissance de doléance auparavant hormis un cas. Il faut ajouter que ce sont généralement les essais aériens qui sont incriminés et que ceux-ci ont cessé il y a une quarantaine d'années. Il est vrai qu'il faut souvent avoir pris de l'âge pour ressentir les effets d'une maladie qui s'amplifient alors.
Pour avoir défendu des militaires devant les tribunaux des pensions, j'ai retenu que les juges conditionnaient la reconnaissance d'une invalidité à la preuve d'une relation de cause à effet et c'est probablement la raison pour laquelle certains demandeurs ont été déboutés.
Mais il n'y a pas que les militaires en cause.
Des ouvriers employés à Moruroa et à Fangataufa figurent parmi les personnes qui demandent une prise en charge d'une maladie qu'ils disent avoir contractée. Ils se plaignent de ne pas avoir été suivis médicalement pendant qu'ils travaillaient là-bas. On imagine aussi qu'ils aient renoncé à consulter des médecins pendant la période où ils travaillaient par crainte de perdre leur place s'ils étaient reconnus malades.
Des habitants d'îles sises à une relative proximité, notamment Tureia et les Gambiers, disent aussi avoir souffert de retombées sans avoir bénéficié d'une protection suffisante et même sans avoir été informés des risques qu'ils couraient. On voit d'ailleurs mal comment ils auraient pu décider d'eux mêmes de s'expatrier en abandonnant leurs cocoteraies alors qu'il ne disposaient généralement pas de moyens suffisants.
L'Etat a relevé appel des jugements qui l'avaient condamné à réparer le préjudice subi. On comprend qu'il se refuse à prendre en charge des dédommagements dont il conteste la responsabilité par crainte d'ouvrir la porte à des abus. Et il spécule probablement sur la raréfaction progressive des demandeurs en fonction de l'ancienneté de la cause du dommage.
Il n'en demeure pas moins que la situation de ceux qui se disent sincèrement victimes mérite notre attention. Elle ne peut être réglée de la même manière que celle de populations qui ont été irradiées

par suite des expériences faites par d'autres états, par exemple celles de Bikini et Ewinetok. Les Etats Unis ne pouvaient contester leur responsabilité puisqu'ils ont pris l'initiative d'obliger les habitants à quitter leurs atolls pendant de longues périodes. Us ont fait aux gouvernements des versements forfaitaires qu'ils ont dû reconduire en leur laissant le soin de les employer comme bon leur semblait, mais ces modalités que les associations françaises n'ont certainement pas manqué d'étudier pourraient être soumises à l'Etat Français s'il décidait le principe d'une indemnisation. Il est cependant peu probable que les requérants acceptent que ce soit leur gouvernement qui décide de l'emploi des fonds.
Le soussigné ne fait là qu'une suggestion alors que le problème de leur indemnisation a été certainement étudié différemment par les intéressés.

DEVEOPPEMENTDU TERRITOIRE

Ma position vis à vis du CEP, à partir du moment où j'ai cru sincèrement que les essais ne causeraient pas de dommages physiologiques, mis à part les cas inévitables où la contamination résulterait d'accidents, comme cela s'est produits, a aussi été dictée par les avantages économiques que le Territoire et ses habitants retireraient de sa mise en œuvre et l'aide que l'ETAT consentirait pas voix de subventions au budget local ou de prise en charge du fonctionnement de services territoriaux ou nationaux.
Il ne me paraît pas nécessaire de m'étendre sur ce sujet, tant la Polynésie Française a bénéficié et bénéficie encore de la dette que l'Etat a contracté vis à vis d'elle.